



Code de vie

Année scolaire 2024-2025

CODE DE VIE

INTENTION ÉDUCATIVE

Le Collège Citoyen aspire à offrir à tous les membres de sa communauté éducative un milieu de vie inclusif où règnent l'harmonie, l'égalité et la justice. Le **CODE DE VIE** du Collège Citoyen a ainsi pour but de guider la conduite des élèves et de les sensibiliser à la responsabilité collective qu'ils partagent dans la création et le maintien d'un climat scolaire sain, agréable et épanouissant.

Le **CODE DE VIE** réfère à des valeurs qui influencent l'expérience de vie scolaire et au système mis en œuvre pour réguler les comportements. Il vient établir le cadre qui régit les actions posées, les manières de dire et de faire, les relations entre les personnes et le fonctionnement de l'environnement éducatif.

Ce que le CODE DE VIE t'apprend...

- ▶ Intégrer les règles de vie scolaire afin de favoriser ton bien-être et celui de tes pairs;
- ▶ Consolider tes compétences sociales afin que tu vives des expériences sociales positives;
- ▶ T'affirmer comme personne qui se respecte et respecte les autres;
- ▶ Développer ton sentiment d'appartenance à la communauté éducative et au groupe;
- ▶ Soutenir ta participation dans le maintien d'un environnement éducatif sain et sécuritaire.



CODE DE VIE

VALEURS CITOYENNES

Le savoir-vivre ensemble

En tant que citoyen engagé et conscient, tu dois t'acquitter de tes devoirs et responsabilités dans la communauté éducative à laquelle tu appartiens. Le savoir-vivre, c'est la quatrième sphère des savoirs dans l'écosystème d'apprentissage LER. C'est un savoir « vivant » qui développe tes compétences à entrer en relation avec les autres et à intégrer ton milieu de vie. La manière d'être, de faire et d'agir dans l'expérience du savoir-vivre réfère à des codes sociaux et à des règles qui s'expriment à travers cinq valeurs citoyennes auxquelles tous les acteurs du Collège Citoyen adhèrent.

HONNÊTETÉ

C'est parler et agir avec sincérité, être conscient de ses gestes, assumer ses erreurs et accepter les conséquences.

LOYAUTÉ

C'est agir avec droiture et honneur, obéir aux règles, tenir parole, remplir ses responsabilités et engagements.

RESPECT

C'est parler et agir positivement, se soucier de l'impact de ses gestes, accorder de l'importance aux autres et les accepter comme ils sont.

EMPATHIE

C'est être à l'écoute, se mettre à la place de l'autre, partager son point de vue, reconnaître ses émotions et les comprendre.

POLITESSE

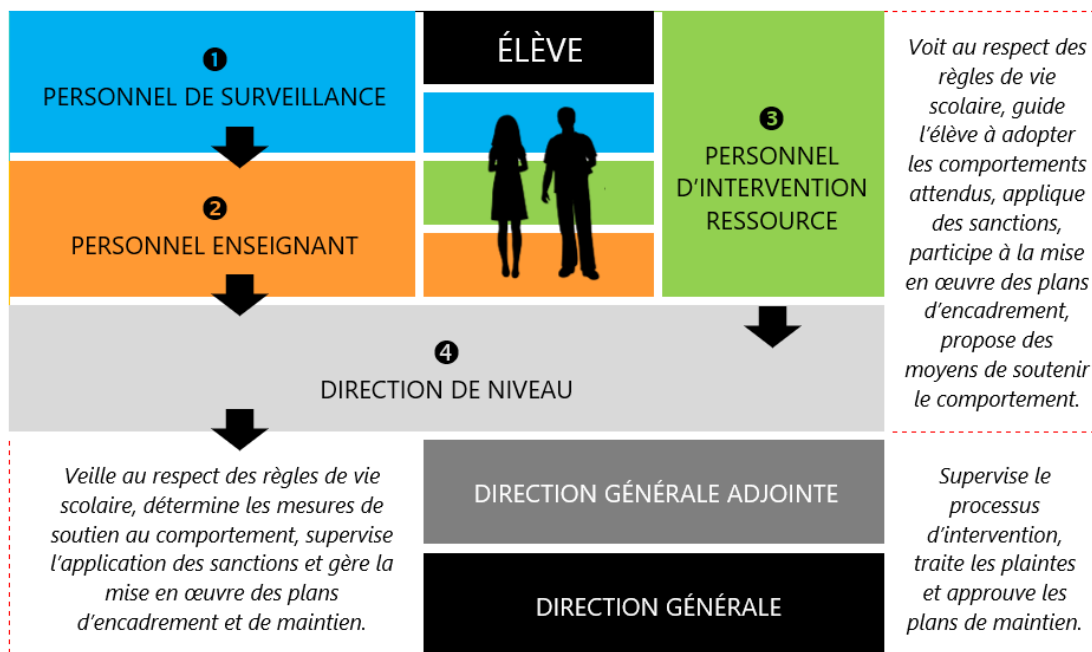
C'est observer les règles qui régissent les interactions sociales, adopter de bonnes manières et exprimer sa reconnaissance envers les autres.



CODE DE VIE

SYSTÈME D'ENCADREMENT

RÈGLES DE VIE SCOLAIRE



MESURES & SANCTIONS

⑤	ACTION DE REDRESSEMENT	CONTRAT DE MAINTIEN CONDITIONNEL	FIN DE FRÉQUENTATION
④	RÉPRIMANDE	8	Mesures d'exclusion
		7	Mesures de privation ou de contrainte
③	RÉPARATION	6	Mesures de compensation
		5	Mesures de réflexion ou d'intégration
②	RESPONSABILISATION	4	Mesures de participation
		3	Avertissements verbaux ou écrits
①	PRÉVENTION	2	Communication des attentes
		1	Connaissance des règles et procédures

CODE DE VIE

DÉFINITIONS

Agression physique

Utiliser la force et la violence pour porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne. Est complice celui qui retient la victime, aide ou encourage d'une quelconque façon l'agresseur ou est témoin de la scène. Observer la scène sans intervenir ou sans appeler à l'aide ou participer à l'organisation du délit sont traités comme de la complicité.

Commerce ou troc

Exercer une activité commerciale ou lucrative, par le biais des médias sociaux ou de sites internet, qui engage les élèves ou les employés du Collège sans autorisation de la direction. Utiliser tout objet à des fins mercantiles ou de troc, faciliter des prêts d'argent, louer ou vendre des biens et parier contre de l'argent ou des biens sont des pratiques interdites et punies par la loi.

Cyberintimidation

Fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants à l'aide des technologies de la communication, par message texte ou par courriel, en usurpant l'identité d'autrui pour publier du contenu en son nom, en publiant des photos ou des vidéos sur internet sans consentement, en insultant ou en utilisant des propos offensants sur les médias sociaux, en propageant des confidences ou rumeurs en ligne, etc.

Discrimination

Traiter différemment une personne en raison de caractéristiques telles que sa race, sa religion, son sexe, son orientation sexuelle, etc. Encourager ses pairs à rejeter, ignorer ou ridiculiser un élève, peu importe la raison, constitue une forme de discrimination.

Droits d'auteur

Droit exclusif de produire ou de reproduire une œuvre en tout ou en partie, sous une forme matérielle quelconque, de la représenter en public, de la publier ou de la diffuser. Les droits d'utilisation réfèrent à l'autorisation accordée pour faire l'usage d'un contenu protégé.

Entrée par effraction

Forcer le passage de toute zone verrouillée en brisant le dispositif de fermeture, un mur ou une fenêtre.

Fraude

Confectionner un faux document, imiter une signature, modifier un résultat.

Harcèlement

Comportement physique ou verbal indésirable qui choque ou humilie, qui progresse, s'aggrave et persiste dans le temps. Les paroles et gestes répétés et non désirés sont de nature à vexer la victime, visent à compromettre un droit ou à créer un climat hostile.

Intimidation

Qui menace, harcèle, humilie, insulte, porte atteinte à l'intégrité, tient des propos discriminatoires, haineux ou violents, dans le but de nuire, faire du mal, humilier, exclure ou isoler, par des paroles ou gestes répétitifs, de façon directe ou indirecte.

Jailbreak

Manipulation informatique qui permet d'avoir accès à toutes les fonctions d'un système d'exploitation dans le but de contourner les limites imposées par le constructeur ou son exploitant. La définition du « jailbreak » inclut l'installation de logiciels ou le téléchargement d'applications permettant de contourner les paramètres ou les réglages d'origine des appareils.

Machine virtuelle

Environnement virtuel qui fonctionne sur un appareil physique et qui permet de bénéficier des mêmes équipements qu'un autre appareil physique éloigné.

Méfait public

Entraver la sécurité civile en déclenchant un système d'alarme ou en contactant les services d'urgence sans motif valable.

Médias sociaux

Sites en ligne et plateformes numériques qui proposent la création et le partage de contenu généré par les internautes et qui favorisent l'échange d'informations et les communications entre les individus. Les médias sociaux comprennent, notamment et de façon non limitative, les sites de réseautage (Facebook, MySpace, LinkedIn, etc.), les sites de partage (Snapchat, Instagram, YouTube, TikTok, etc.), les sites de « microblogage » (Twitter), les blogues et forums de discussions (Messenger), les encyclopédies en ligne (Wikipédia).

Piratage informatique

Détourner le système de sécurité informatique ou tenter de le faire, voler des données, transgresser les règles d'accès au réseau, télécharger, installer ou utiliser des logiciels malveillants, utiliser le téléphone ou internet pour tromper les personnes et parvenir à obtenir leurs renseignements personnels. L'hameçonnage est une forme de piratage psychologique.

Plagiat

S'attribuer les propos, les productions et les idées d'autrui, s'en inspirer fortement ou faire sien tout contenu disponible sur internet en format texte, audio, vidéo ou image sans citer la source ou l'auteur.

Produits de consommation interdits au moins de 18 ans

Posséder, consommer, acheter ou vendre du tabac, du cannabis, des produits de vapotage et de l'alcool, incluant les accessoires servant à la consommation, sont interdits.

Tricherie

Enfreindre ou contourner les règles de manière volontaire en vue d'obtenir un privilège ou un avantage.

Taxage

Utiliser la menace, l'intimidation ou la violence pour obtenir d'un élève un bien, un service ou une faveur contre sa volonté.

Usurpation d'identité

Utiliser l'identité d'un autre élève, de ses parents ou d'un employé, se faire passer pour lui sur internet, le portail, les médias sociaux ou créer une page, un compte ou un site en son nom.

Vandalisme

Abîmer, briser ou détériorer de façon volontaire ou par négligence la propriété d'autrui.

Virus informatique

Logiciel doté d'un code malveillant conçu pour se propager à un ordinateur et perturber le fonctionnement. Le virus informatique se répand par l'échange de données numériques.

Viol de la vie privée

Manipuler, diffuser ou publier une photo, une vidéo, un film, une image ou tout autre document qui présente ou permet d'identifier la personne sans son consentement.

Vol

S'approprier le bien d'autrui par la ruse ou l'utiliser délibérément sans son autorisation.

VPN

Réseau privé virtuel permettant de créer un lien entre des appareils informatiques utilisant une connexion chiffrée pour rester cachés des utilisateurs du réseau web public.

CODE DE VIE

CHARTRE DES RÈGLES DE VIE SCOLAIRE

Les règles énoncées dans le **CODE DE VIE** ont un caractère général et ne sont pas limitées aux seuls comportements attendus. Les mots utilisés sont choisis dans un contexte d'intervention scolaire en vue d'assurer une compréhension large et commune. Il n'y a donc pas lieu de les remettre en cause ou de faussement les interpréter. De plus, le fait pour le Collège Citoyen de ne pas invoquer une règle ne signifie pas qu'il y renonce.

6 contextes de vie scolaire

- ❶ Assiduité scolaire
- ❷ Vie en classe
- ❸ Relations interpersonnelles
- ❹ Environnement scolaire
- ❺ Code vestimentaire
- ❻ Espace numérique



TON ENGAGEMENT SOLENNEL

Moi, élève du Collège Citoyen, je certifie avoir lu et compris le présent Code de vie. J'adhère aux valeurs et principes énoncés et je m'engage à adopter des comportements responsables et respectueux. J'assume pleinement mes paroles et mes gestes, et accepte les conséquences qui peuvent en résulter. Je comprends que les employés du Collège Citoyen ont le devoir de faire respecter les règles et d'intervenir pour guider mes actions. Je suis conscient et disposé à participer au maintien d'un environnement éducatif sain, sécuritaire et propice à mon épanouissement, à celui des autres élèves et des adultes qui forment avec moi la grande communauté du Collège Citoyen.

Moi, parent de l'élève, je certifie avoir lu et compris le présent Code de vie. J'adhère aux valeurs et principes énoncés et je m'engage à soutenir mon enfant dans l'adoption de comportements responsables et respectueux. Je reconnais que ma collaboration est essentielle au maintien d'un environnement éducatif sain, sécuritaire et propice à l'épanouissement de mon enfant, des autres élèves et des adultes qui forment la grande communauté du Collège Citoyen.

1. ASSIDUITÉ SCOLAIRE

L'élève remplit son obligation de fréquentation scolaire. Il a le devoir d'être présent à tous ses cours durant les 180 jours du calendrier scolaire. L'élève absent ou en retard nuit à sa réussite.

La présence de l'élève à tous ses cours a préséance sur tout autre engagement personnel ou extrascolaire pouvant interférer avec les jours d'école et les heures de classe.

1.1 *Je me conforme à l'horaire scolaire*

L'élève se conforme à l'horaire scolaire en prenant toutes les dispositions pour être présent à l'heure prescrite à ses cours. L'élève en retard est celui qui n'est pas à sa place au son de la cloche avec tout son matériel. Aucun retard n'est motivé. L'élève en retard doit obtenir un billet jaune au bureau d'accueil pour entrer dans la classe, à moins qu'une évaluation ait lieu – en quel cas l'élève est placé en retrait. Un retard de 30 minutes est traité comme une absence.

1.2 *Je déclare toute absence selon la procédure établie*

Le parent de l'élève déclare une absence au plus tard le matin même à la vigie selon la procédure en vigueur. En cas d'absence à une évaluation ou si l'élève cumule des jours consécutifs d'absence, la direction peut exiger un certificat médical qui confirme l'état de santé de l'élève. Toute absence autre que pour des raisons de santé n'est pas autorisée. Une absence pour motif exceptionnel doit faire l'objet d'une demande à la direction. L'élève ne peut devancer ou prolonger les congés prévus au calendrier scolaire.

1.3 *Je signale une arrivée tardive ou un départ hâtif*

Le parent de l'élève doit signaler à la vigie au plus tard le matin même une arrivée tardive ou un départ hâtif pour des raisons médicales. Une arrivée tardive non signalée est traitée comme un retard ou une absence non autorisée.

1.4 *Je me conforme aux convocations et aux horaires spéciaux*

L'élève assiste et participe aux périodes d'appui, aux activités et aux réunions auxquelles il est convoqué. Il se conforme aux gels d'horaire en contexte d'évaluation d'envergure ou intensive.

1.5 *Je quitte les lieux à la fin des cours*

L'élève se dirige promptement vers le local désigné d'une activité parascolaire ou d'un service complémentaire à la fin des cours. L'élève attend son transport dans les espaces communs mis à sa disposition. Le flânage en tous lieux est proscrit.

2. VIE EN CLASSE

L'élève chemine au Collège Citoyen pour préparer son avenir et garantir sa réussite scolaire. Il s'engage à honorer ce principe en participant au maintien d'un climat propice à l'apprentissage.

Le droit pour tout élève de recevoir un enseignement de qualité a préséance sur l'attitude négative et la nonchalance de certains élèves.

2.1 *J'exécute la routine d'amorce des cours*

L'élève arrive en classe 5 minutes avant la cloche qui annonce le début du cours. L'élève s'installe à la place qui lui est assignée avec l'iPad et le matériel requis pour le cours. Au son de la cloche, l'élève est debout, en silence, et s'assoit au signal de l'enseignant.

2.2 *J'adopte une posture qui démontre mon intérêt pour la matière*

L'élève adopte une posture qui favorise sa concentration : il fait face à l'enseignant et est assis sur sa chaise. L'élève demande la permission de l'enseignant pour se lever et circuler en classe, à moins que le contexte du cours ne favorise la liberté de mouvement. Le déplacement du mobilier collaboratif se fait dans le calme. L'élève ne dort pas en classe.

2.3 *Je participe au cours en accord avec les règles établies*

L'élève demande la parole en levant la main en silence. Ses interventions sont pertinentes et en lien avec la matière. Le bavardage et les commentaires non sollicités sont proscrits. L'élève garde le silence lorsque requis et ne cherche pas à attirer l'attention par des bruits ou comportements dérangeants. L'élève qui perturbe le climat d'apprentissage s'expose à l'expulsion du cours.

2.4 *J'utilise l'iPad à des fins pédagogiques*

L'élève charge l'iPad pour une utilisation autonome durant toute la journée. L'iPad est utilisé en classe pour des fins pédagogiques seulement et sa configuration permet de contrôler les accès de l'élève à internet et aux applications scolaires. L'élève désactive les notifications et le son. Les écouteurs sont rangés dans le coffre à crayons. L'élève dispose d'un fond d'écran neutre et ne modifie ni n'altère l'étui protecteur.

2.5 *Je prends soin de mon matériel scolaire*

L'élève identifie le matériel qui lui appartient et le garde en bon état. Le matériel perdu ou brisé est remplacé dans les meilleurs délais. Les emprunts entre élèves sont proscrits.

2.6 *Je m'applique dans le travail scolaire*

L'élève effectue les tâches selon les consignes données par l'enseignant dans le temps imparti à la matière. L'élève ne s'oppose pas aux directives et fait sa juste part dans les travaux d'équipe.

2.7 Je respecte les échéances

L'élève remet ses travaux au moment déterminé par l'enseignant. Une pénalité de 10 % par jour de retard (incluant les jours de congé) est calculée sur la note de tout travail non remis à la date fixée. L'élève ne peut se satisfaire d'un échec : un travail non remis sera repris sur les lieux du Collège à un moment déterminé par l'enseignant sans dépasser le seuil de 60 %.

2.8 Je produis des travaux authentiques

L'élève effectue les tâches par lui-même et démontre de la rigueur dans ses travaux. Il reformule et cite ses sources. L'élève ne fait pas passer le travail de quelqu'un d'autre pour sien en le copiant en tout ou en partie. Il observe scrupuleusement les consignes de l'enseignant en contexte d'évaluation. À défaut, l'élève s'expose à des pénalités académiques et sanctions pour plagiat ou tricherie.

2.9 Je récupère la matière en cas d'absence

L'élève doit s'enquérir de la matière à récupérer et des tâches à faire pendant son absence auprès de chaque enseignant. Aucune exemption ni remise d'échéance n'est accordée à l'élève absent, sauf pour des raisons de santé.

2.10 Je garde mon espace de travail propre et bien rangé

L'élève utilise le mobilier mis à sa disposition selon l'usage convenu. Il nettoie les surfaces de travail utilisées et participe à l'entretien du local selon les consignes de l'enseignant. L'élève ne lance aucun objet et prend soin de jeter les déchets dans la poubelle. L'élève qui détériore ou brise le mobilier de la classe doit payer les frais de remplacement.

3. RELATIONS INTERPERSONNELLES

L'élève a le droit d'évoluer dans un environnement éducatif qui lui permet de s'affirmer, de s'épanouir et d'entretenir des relations saines et durables. La considération gagnée et offerte en retour exerce une influence positive et crée un climat propice à la bonne entente.

La saine communication et les relations harmonieuses ont préséance sur les rapports conflictuels qu'entretiennent certaines personnes.

3.1 *Je vouvoie les adultes*

L'élève vouvoie les adultes du Collège, employés comme visiteurs, sans exception et en tout temps en utilisant le titre de civilité « Monsieur » ou « Madame » devant le nom de famille. L'élève emploie les formules de politesse usuelles, à l'oral comme à l'écrit.

3.2 *Je démontre ma fierté de parler français*

L'élève communique en français en tout temps et en tous lieux à l'oral comme à l'écrit. L'élève fait honneur à la langue française en utilisant un vocabulaire soigné. Les jurons et incivilités ne sont pas appropriés en tout contexte. Dans le cours d'anglais, l'élève s'exprime dans la langue d'enseignement.

3.3 *Je communique de manière positive*

L'élève choisit ses mots avec soin et communique ses idées avec empathie et ouverture. Il tient compte de l'impact que ses paroles ont sur les autres. L'élève qui s'adonne aux critiques négatives ou dont les propos sont méchants et dénigrants ou à connotation raciste, discriminatoire ou violente s'expose à des sanctions immédiates.

3.4 *Je fais preuve de tolérance et d'ouverture*

L'élève comprend et accepte que les autres membres de la communauté éducative du Collège Citoyen peuvent avoir des idées, croyances, intérêts et goûts différents des siens. L'élève fait preuve de tolérance envers l'autre en accueillant les différences sans porter de jugement. L'élève a le devoir de dénoncer toute pratique dont il est sujet ou témoin visant à exclure ou à isoler les personnes. L'élève qui propage des rumeurs, profère des médisances, se moque ou insulte, en personne, par l'entremise d'autres personnes ou sur les réseaux sociaux, s'expose à des sanctions immédiates.

3.5 *Je respecte l'intégrité physique des personnes*

L'élève communique sa joie et exprime ses émotions en paroles plutôt qu'en gestes. Les poignées de main et les accolades demeurent amicales. L'élève s'assure d'obtenir le consentement éclairé de toute personne pour la toucher de quelque manière. Les débordements affectifs et les bousculades n'ont pas leur place au Collège Citoyen.

3.6 Je suis ambassadeur des valeurs citoyennes

L'élève est ambassadeur du Collège Citoyen et a le devoir d'honorer ses couleurs en défendant les valeurs citoyennes. Ses paroles et ses gestes contribuent au rayonnement de sa mission éducative et ne peuvent en aucun temps porter préjudice à sa réputation. L'élève ne peut exploiter l'image, parler en son nom ou engager la responsabilité du Collège Citoyen pour servir ses propres intérêts.

3.7 Je règle mes conflits en faisant appel aux ressources d'assistance

L'élève exprime ses frustrations de manière non violente en faisant appel à un adulte de confiance au Collège. L'élève se retire des situations conflictuelles et dénonce les comportements inadéquats lorsqu'il en est sujet ou témoin. L'élève qui nourrit les conflits en propageant des rumeurs, qui prend position en faveur d'une partie, qui banalise la situation, qui ignore la détresse de la victime ou qui refuse de collaborer en tout ou en partie au protocole d'intervention mis en œuvre, s'expose à des sanctions immédiates.

3.8 J'entretiens une relation privilégiée avec mes enseignants

L'élève utilise le portail pour communiquer avec ses enseignants. L'élève entretient des communications assidues et transmet l'information qui le concerne dans les délais. Seul le parent répondant est autorisé à communiquer avec le Collège.

3.9 Je publie de l'information avec une autorisation

L'élève qui veut publier un message d'intérêt général ou de l'information sur un sujet donné doit obtenir l'autorisation préalable de la direction. Il est convenu que l'élève diffuse un contenu en lien avec les activités organisées sous l'égide du Collège Citoyen et préalablement approuvé par le personnel en autorité.

4. ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

L'élève participe au maintien d'un environnement fonctionnel, propre et sécuritaire en adoptant une conduite responsable. L'élève a le devoir de signaler toute défectuosité ou comportement dangereux pouvant compromettre la sécurité des occupants ou des lieux.

Le droit pour tout élève et membre du personnel de fréquenter un établissement scolaire propre et sécuritaire a préséance sur les comportements négligents et irresponsables.

4.1 *Je connais les règles de vie scolaire*

L'élève connaît les règles de vie scolaire ainsi que les politiques et procédures qui en régissent l'organisation. Il lit la documentation et est attentif aux messages diffusés par différents moyens. L'élève qui néglige ou qui contrevient aux règles ne peut invoquer sa méconnaissance des façons de faire ou ignorer les messages diffusés largement.

4.2 *Je me déplace de façon sécuritaire*

L'élève se déplace calmement, sans courir ni crier. Il est courtois en tenant la porte au suivant, en cédant le passage et en gardant le rang lors des déplacements en groupe. L'élève est attentif dans ses déplacements : il ne regarde pas son écran de téléphone cellulaire en marchant, il garde le couvercle de l'étui protecteur de l'iPad fermé et il ne porte pas ses écouteurs aux oreilles ou dans son cou.

4.3 *Je suis prudent sur le campus*

L'élève marche sur les trottoirs calmement, emprunte les traverses de piétons et respecte les limites de propriété en tout temps. L'élève conserve une distance sécuritaire avec les véhicules et les autobus. Il ne flâne pas dans les stationnements et n'est pas autorisé à circuler dans le boisé. L'élève ne fait entrer aucun parent ou visiteur dans le Collège. Les étudiants des autres écoles ne sont pas autorisés sur le campus.

4.4 *J'utilise les accès désignés*

L'élève emprunte l'entrée des élèves, les escaliers et les locaux réservés à son groupe et à son niveau, et circule dans les zones autorisées. L'élève contribue aux déplacements fluides et garde les sorties d'urgence libres de toute entrave.

4.5 *Je mange mon repas dans les zones réservées*

L'élève mange son repas dans les zones réservées à cette fin. Il utilise les services de la cafétéria, les machines distributrices ou les fours à micro-ondes pour faire réchauffer son repas. Le popcorn, les arachides ou autres graines en écales, la gomme et les boissons énergisantes sont interdites. L'élève ne peut pas se faire livrer un repas de l'extérieur.

4.6 J'utilise les lieux selon leur vocation

L'élève utilise les lieux en se conformant aux règles particulières qui en régissent le fonctionnement. L'élève dispose du mobilier selon l'usage convenu, le replace et nettoie la surface utilisée. Il manipule avec soin l'équipement et peut être appelé à nettoyer et à ranger du matériel. Aucun objet n'est disposé sur le sol et les déchets sont jetés à la poubelle. L'élève qui brise ou détériore les lieux, le mobilier et l'équipement doit payer les frais de réparation ou de remplacement.

4.7 Je m'identifie sur demande

L'élève conserve sa carte d'identité sur lui en tout temps. La carte d'identité permet de reconnaître l'élève, d'effectuer des achats prépayés à la cafétéria et d'emprunter du matériel. L'élève autorisé à sortir de classe pour des raisons de santé doit porter la cocarde. L'élève convoqué en rendez-vous durant un cours est escorté par un adulte.

4.8 Je suis responsable de mes biens

L'élève identifie son matériel et ses effets personnels. Il les range dans les casiers et en sécurise le contenu avec les cadenas. L'élève dépose son manteau, son sac à dos et son cellulaire et son matériel scolaire dans son casier. Le vestiaire du gymnase est réservé au cours d'éducation physique et au parascolaire. L'élève ne dévoile pas son code de cadenas à quiconque. Les objets perdus et trouvés sont récupérés au bureau d'accueil.

4.9 Je range mon téléphone cellulaire et autre appareil électronique

L'élève range son téléphone cellulaire (sonnerie éteinte) et autre appareil électronique dans son casier durant les heures de classe. L'élève qui se présente au cours avec son cellulaire ou qui le range ailleurs que dans le casier s'expose à la confiscation immédiate.

4.10 Je me rapporte à la vigie pour recevoir des soins

L'élève blessé ou malade reçoit les premiers soins à la vigie. Selon l'évaluation de son état général, le parent sera contacté pour venir le chercher. L'élève blessé ou malade ne peut pas quitter le Collège sans la supervision du parent. Si des soins d'urgence sont requis, l'élève sera transporté par ambulance à l'hôpital. Aucun employé ne peut quitter son poste pour accompagner l'élève, administrer une médication ou poser un diagnostic.

4.11 J'utilise l'ascenseur avec une autorisation

L'élève à mobilité réduite utilise l'ascenseur pour ses stricts besoins selon une période déterminée par le personnel de la vigie. L'élève peut être accompagné d'un autre élève.

4.12 J'observe les règles de sécurité dans l'autobus

L'élève usager du transport scolaire se conforme aux règles décrites en annexe. En sortie scolaire, l'élève reste assis à sa place durant tout le trajet et obéit aux directives du chauffeur ou du personnel. Les règles du code de vie continuent de s'appliquer dans les autobus qui transportent les élèves du Collège Citoyen, incluant les autobus de la STL.

4.13 Je collabore aux contrôles préventifs

L'élève collabore au maintien d'un environnement scolaire sécuritaire en se pliant aux contrôles préventifs de l'uniforme, du matériel scolaire, de l'iPad et des casiers. En tout temps, la direction peut faire appel aux services d'une brigade cynophile ou des policiers. En cas de doute quant à la présence de produits interdits aux mineurs ou d'une arme, la direction peut procéder à la fouille des casiers et des effets personnels de l'élève.

4.14 Je participe aux exercices d'évacuation et de confinement

L'élève est dans l'obligation de participer à des exercices d'évacuation et de confinement. L'élève y prend part avec sérieux et agit avec probité afin d'assurer sa sécurité et celle des autres occupants. L'élève qui enclenche l'alarme incendie ou qui contacte les services d'urgence sans motif s'expose à des sanctions immédiates.

4.15 Je me conforme aux lois

L'élève agit en respect des lois dans leur intégralité et dénonce immédiatement toute pratique non conforme ou illégale dont il est sujet ou témoin, en particulier si sa santé et sa sécurité ou celles des occupants du Collège Citoyen est compromise. Posséder et consommer du tabac, du cannabis, de l'alcool et des produits de vapotage sont toutes des pratiques encadrées par loi et interdites aux moins de 18 ans. L'élève qui contrevient à la loi s'expose à des sanctions immédiates pouvant aller jusqu'au renvoi.

5. CODE VESTIMENTAIRE

L'élève porte les vêtements de la collection officielle du Collège Citoyen tous les jours et en tous lieux. Par son uniforme, l'élève s'affiche comme fier porte-parole de l'image de marque du Collège Citoyen, de sa mission éducative et de ses valeurs.

Le respect du code vestimentaire a préséance sur les modes, l'expression identitaire, les croyances personnelles, les allégeances ou l'appartenance religieuse et culturelle.

5.1 *Je porte fièrement les couleurs du Collège Citoyen*

L'élève porte l'uniforme scolaire réglementaire en tout temps et en tous lieux. L'élève se déplace entre la maison et le Collège vêtu de son uniforme. Il en est de même dans toute activité ou sortie scolaire organisée par le Collège. L'élève ne peut pas se changer de vêtements à l'arrivée ou au départ.

5.2 *J'adhère au principe de neutralité de l'uniforme scolaire*

L'élève adhère au caractère neutre de la collection vestimentaire et affirme ainsi son appartenance aux valeurs que défend le Collège Citoyen à titre d'établissement scolaire laïc. L'élève accepte en conséquence de s'en tenir aux vêtements qui composent l'uniforme scolaire et s'abstient de porter tout signe, accessoire ou vêtement en contradiction avec le principe de neutralité. Cette règle garantit le traitement égalitaire et inclusif de tous les élèves sans distinction.

5.3 *Je participe au cours d'éducation physique avec l'uniforme*

L'élève porte l'uniforme d'éducation physique lorsqu'il participe au cours ou pratique un sport. Les chaussures de sport sont munies de semelles antidérapantes et non marquantes. Il est interdit de porter une montre, des bijoux et des faux ongles pendant la pratique d'un sport.

5.4 *Je porte les chaussures réglementaires*

L'élève porte les chaussures réglementaires de façon adéquate, sans marcher sur le renfort, les lacets attachés s'il y a lieu, avec des bas. Un billet de dérogation au port de la chaussure doit être remis à la direction pour autoriser un modèle orthopédique similaire aux chaussures officielles.

5.5 *Je porte les vêtements de façon conforme*

L'élève porte strictement les vêtements qui composent l'uniforme scolaire en conformité avec les règles décrites à l'annexe 2 et rappelées dans le guide d'achat. Une demande de dérogation au port de l'uniforme doit être adressée à la direction du niveau.

5.6 *Je porte des vêtements propres et bien entretenus*

L'élève porte des vêtements propres et en bon état. Un vêtement usé, abîmé, décoloré, taché ou trop petit, incluant les chaussures, doit être immédiatement remplacé, peu importe le moment de l'année scolaire. L'uniforme d'éducation physique est lavé après chaque cours. L'élève qui retire, altère ou modifie le logo du Collège Citoyen s'expose à des sanctions immédiates.

5.7 *J'arbore une coiffure naturelle*

L'élève a les cheveux propres et bien entretenus. L'élève se coiffe de manière à dégager le visage et à ne pas obstruer la vue. Les cheveux longs doivent être bien attachés sur les plateaux sportifs et au laboratoire. Les cheveux teints et les rallonges sont de couleur sobre et d'apparence naturelle. L'élève qui porte la barbe doit la tailler et l'entretenir.

5.8 *Je porte des bijoux et accessoires discrets*

L'élève porte des bijoux neutres et discrets de grosseur et quantité raisonnables. Les piercings au visage sont proscrits. Il est aussi interdit de porter des faux ongles dans les cours d'éducation physique et en laboratoire.

5.9 *Je soigne mon apparence*

L'élève est propre et a une apparence soignée. Il applique les soins d'hygiène corporelle sans chercher à masquer les odeurs indésirables par des produits odorants et en portant des vêtements propres. L'élève prévient la sudation en appliquant un antisudorifique en bâton. Les parfums et produits en vaporisateur sont proscrits.

5.10 *Je participe aux journées couleurs*

L'élève à qui l'on accorde le privilège de porter une tenue civile dans le cadre d'une activité spéciale organisée par le Collège le fait avec discernement et sobriété. À cette stricte occasion, l'élève est autorisé à porter des vêtements neutres de ville qui couvrent les épaules et le ventre. L'élève qui participe aux journées couleurs s'engage à respecter les règles vestimentaires et le thème imposé. À défaut, l'élève sera dans l'obligation de porter le sarrau de laboratoire par-dessus ses vêtements.

5.11 *J'honore les couleurs des Spartiates*

L'élève membre d'une équipe parascolaire compétitive porte l'uniforme réglementaire de la triade des Spartiates. L'élève peut porter les vêtements de la collection des Spartiates dans les cours d'éducation physique.

6. ESPACE NUMÉRIQUE

L'élève utilise les outils de communications numériques et plateformes de travail collaboratif pour soutenir ses apprentissages et faciliter le partage d'information. Les règles du Code de vie s'appliquent aussi dans l'espace numérique, en plus des conventions éthiques et protocoles de sécurité associés à l'utilisation du cyberspace.

L'encadrement des outils numériques pour en assurer l'utilisation sécuritaire a préséance sur les comportements inadéquats et négligents en matière de cybersécurité.

6.1 *Je suis l'unique utilisateur de mon iPad*

L'élève est l'unique utilisateur de son iPad. Le partage avec un membre de la famille ou l'utilisation d'un identifiant *Apple* autre que celui déterminé par le Collège Citoyen est interdit. Les contrôles parentaux installés et activés sur l'iPad de l'élève ne doivent pas nuire au travail des enseignants.

6.2 *Je conserve les réglages installés sur mon iPad*

L'élève accepte que le Collège procède à l'installation du module de gestion *Mosyle Manager* sur son iPad. À la rentrée scolaire, le parent choisit une formule d'encadrement qui restreint l'utilisation de l'iPad selon un horaire déterminé. Les réglages ainsi installés restreignent l'élève aux seules applications autorisées pour des fins pédagogiques. L'élève qui désinstalle le module de gestion ou modifie les paramètres et réglages doit payer des frais techniques d'installation et s'expose à des sanctions.

6.3 *J'utilise mon adresse courriel personnalisée*

L'élève utilise l'adresse courriel personnalisée commençant par son numéro de fiche. Cette adresse courriel est l'identifiant officiel de l'élève qui lui permet de s'abonner aux plateformes numériques de communications, de stockage et d'apprentissage. L'adresse courriel est valide durant tout le cheminement scolaire pour des fins pédagogiques, puis désactivée au départ de l'élève.

6.4 *J'utilise la connexion au réseau du Collège*

L'élève peut utiliser le réseau sans fil sécurisé du Collège Citoyen lui donnant accès à internet. Une utilisation abusive ou inadéquate expose l'élève à des sanctions.

6.5 *Je procède au nettoyage de mon iPad avant le cours*

L'élève procède au nettoyage de son iPad au moins 2 minutes avant le début du cours en balayant les fenêtres superflues et en fermant les applications utilisées.

6.6 Je protège mes données

L'élève utilise des mots de passe sécuritaires et en préserve la confidentialité. Il ne prête pas son iPad ni ne s'approprie celui d'un autre élève. L'élève valide la provenance des contenus téléchargés et n'ouvre pas les fichiers de sources inconnues. L'installation de programmes ou de logiciels sur les appareils du Collège est interdite. L'élève utilise une clé USB dans certains contextes avec l'autorisation du personnel. Les parents de l'élève connaissent ses codes d'utilisateur, mots de passe et informations d'authentification afin de contrôler en tout temps le contenu de son iPad et autres plateformes numériques.

6.7 Je préserve l'intégrité de mon iPad et autre appareil technologique

L'élève manipule avec soin son iPad et tout autre appareil technologique qu'il utilise en soutien aux apprentissages. L'élève assure une surveillance constante de son iPad et le range dans son casier si son utilisation n'est pas requise dans le cours. L'élève ne pose aucun geste susceptible d'entraîner un bris, tels que manger ou boire près d'un appareil, le déposer au sol, l'utiliser dans un lieu non conventionnel ou le brancher à une source de tension de façon inhabituelle. L'élève qui endommage en tout ou en partie un appareil technologique qui est la propriété d'autrui, incluant tout appareil prêté par le Collège, doit payer les frais de réparation ou de remplacement.

6.8 Je protège mon identité

L'élève fait preuve d'une grande vigilance et de discernement quant aux contenus qu'il publie sur internet et les réseaux sociaux. L'élève sait que l'information partagée dans l'espace numérique devient publique. Il ne divulgue pas de renseignements personnels qui peuvent permettre de l'identifier et de le localiser. Dans les espaces numériques, l'élève utilise un pseudonyme et un avatar neutres.

6.9 Je publie avec le consentement des personnes

L'élève doit obtenir l'autorisation de toute personne pour l'enregistrer, la photographier ou la filmer. L'élève ne peut pas archiver, utiliser, manipuler, partager, diffuser ou publier du contenu sans le consentement éclairé de la personne. En cas de doute, la direction pourra confisquer l'iPad de l'élève et en vérifier le contenu. Il en est de même pour tout autre outil de communication pouvant stocker des données. L'élève qui contrevient à la loi s'expose à des sanctions immédiates pouvant aller jusqu'au renvoi.

6.10 J'applique les règles de la netiquette

L'élève adhère aux règles de bienséance qui régissent les communications numériques. Il utilise un langage soigné et les formules de politesse habituelles, respecte le code linguistique et les droits d'auteur. L'élève communique de façon positive et réfléchit à l'impact de ses écrits. Il a aussi le devoir de dénoncer toute conduite inadéquate dont il est sujet ou témoin. L'élève qui publie des propos méchants, dénigrants, à connotation raciste, discriminatoire ou violente, ou qui utilise les médias sociaux pour propager des rumeurs, médire, se moquer, insulter et intimider s'expose à des sanctions immédiates.